

Une robuste Constitution

par Jean-Louis BIANCO,
député des Alpes-de-Haute-Provence

Le texte adopté par le Conseil National du Parti Socialiste pour l'élection européenne va bien au-delà de la Constitution. Avec raison. Parce que ce débat n'est pas le seul ni même le débat principal qui existe sur l'Europe. Mais désormais, c'est bien la question de la Constitution qui nous est posée. Que n'a-t-on pas dit comme sottises sur le projet de Constitution ! On a parfaitement le droit d'être contre, encore faut-il le faire sur la base d'arguments exacts.

1° Ce n'est pas une «Constitution Giscard»

Pas plus qu'une Constitution Amato, le socialiste italien, ou une Constitution Vitorino, le socialiste portugais. Certes Giscard a joué un rôle important, mais ce n'est pas lui qui a imposé le consensus à 105 conventionnels d'orientations et de pays différents.

2° Ce n'est pas le produit d'une élaboration anti-démocratique

Jusqu'à présent, avec l'exception notable du référendum sur le Traité de Maastricht en 1992, la construction européenne a été élaborée essentiellement par des fonctionnaires et par des négociations diplomatiques.

Cette fois, la Convention, dont plus des deux tiers des membres étaient des parlementaires, a travaillé au grand jour. Il y a eu un débat actif. Les documents de travail mis sur Internet ont été consultés par 700 000 personnes.

3° Elle n'érige pas le libéralisme économique en valeur suprême

Oui, l'Europe pratique l'économie de marché et le revendique. Comme la quasi-totalité de la planète. Non, l'objectif d'un «marché unique où la concurrence est libre et non faussée» n'est

pas placé au-dessus des autres. Il suffit de lire l'article 3 sur les objectifs de l'Union pour constater que ces objectifs ne sont pas hiérarchisés. Pas une disposition de la Constitution ne constitue un recul ou ne pose une règle plus «libérale» que les textes antérieurs.

► Pas une disposition de la Constitution ne constitue un recul ou ne pose une règle plus «libérale» que les textes antérieurs.

Les avancées sont importantes, mêmes si elles demeurent en retrait de nos espérances. D'ailleurs la totalité des socialistes européens s'apprentent à voter pour le projet de Constitution.

Première avancée : l'inclusion de la charte des droits fondamentaux dans le texte, ce qui lui donne force contraignante.

Deuxième avancée : à l'initiative des socialistes européens, il est dit à l'article 3, que l'Europe est fondée sur une économie sociale de marché (et non plus une éco-

nomie de marché), qu'elle tend au plein emploi, qu'elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale.

Troisième avancée : (même si elle est très insuffisante) : les services d'intérêt général bénéficient d'une meilleure reconnaissance (article III-6).

Quatrième avancée : les pouvoirs du Parlement européen sont accrus.

Cinquième avancée : la désignation du Président de la Commission doit «tenir compte» des résultats des élections européennes.

Sixième avancée : le développement durable figure parmi les objectifs de l'Union.

Septième avancée : le principe de l'égalité hommes-femmes a été ajouté aux valeurs de l'Union.

Ce qui pose problème :

- La partie sur les politiques de l'Union, qui n'est pas de même nature que les deux premières et qui reste insuffisante.

- Le processus de révision

à l'unanimité, qui est à la fois inopérant et absurde. Les politiques de l'Union devraient pouvoir être révisées à la majorité qualifiée par une procédure allégée.

Mais il est faux de dire que cette Constitution empêcherait une politique européenne plus progressiste que celle menée jusqu'à présent. Ce n'est pas plus vrai que ce ne l'est pour la France avec la Constitution de 1958.

Certains camarades, surtout ceux qui ont suivi de près l'élaboration du projet de Constitution, sont, sans hésitation, partisans de dire oui à ce projet. Ils mesurent sans doute mieux que d'autres le chemin parcouru, qui est presque inespéré. D'autres se sont très vite exprimés pour le non, en soulignant la très grande distance qui existe entre le texte et celui que nous pouvions souhaiter.

Au début ma religion n'était pas faite. Les auditions et les débats du groupe thématique sur l'Europe à l'As-

semblée Nationale, ainsi que les forums citoyens que j'ai animés me conduisent aujourd'hui à dire oui. Un oui ferme, sans hésitation, même si je crois indispensable que le nouveau Parlement européen puisse avoir un rôle constitutionnel (ou constituant) pour améliorer le texte. Mais attention toutefois à ce que pourrait faire une majorité de droite avec cette procédure !

Voter non, c'est ouvrir une crise sérieuse. Certains pensent qu'une crise serait souhaitable et permettrait de repartir du bon pied. Mais avec qui ? Avec quel rapport de forces en Europe ? Là est la question centrale. L'Europe ne peut être aujourd'hui socialiste. Encore moins socialiste à la française.

Pesons donc de toutes nos forces dans le débat citoyen, avec les syndicats, avec les forces de gauche pour que l'Europe devienne vraiment sociale. Ce n'est pas en votant non à la Constitution que nous y arriverons. □